

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 485

présenté par

Mme Vainqueur-Christophe, Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 91 par la phrase suivante :

« Pour parvenir à ces objectifs de protection de la biodiversité et de transition agricole, des efforts substantiels devront également être engagés, notamment en Guadeloupe et en Martinique, afin de prioriser les recherches des techniques de dépollution des sols et des eaux contaminés par l'utilisation de pesticides. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inscrire une priorisation des recherches des techniques de dépollution des sols et des eaux permettant aux populations comme aux professionnels de se projeter dans la fin de la pollution et dans l'après-chlordécone pour porter un projet de développement.

Polluant eaux et sols pour plusieurs siècles, le chlordécone, pesticide toxique et cancérigène utilisé sur les cultures de Guadeloupe et de Martinique pendant des décennies, constitue un véritable désastre écologique, sanitaire et économique.

Penser protection de la biodiversité, résilience écologique et transition agricole dans ces territoires impose de ne pas occulter la nécessité d'encourager les recherches sur les techniques de dépollution

par remédiation des sols telles que la réduction chimique, la biodégradation microbienne, la phytoextraction ou la technique de la séquestration.